
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1923

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette Publique pour 1923.

(Voir les nos 4-II, 83, 90 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 18 et 19 janvier 1923, et le n° 5-II du Sénat).

Présents : MM. DE BAST, président ; FRANÇOIS, LIEBAERT, SEELIGER,
VAN CAUWENBERGH et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget qui vous est soumis n'a donné lieu, à la Chambre, qu'à des observations générales sur notre situation financière et sur la politique financière du Gouvernement ; elle n'a soulevé aucune observation à noter quant à la rédaction des articles et du montant des crédits demandés.

Votre Commission des Finances ne peut que s'incliner devant les nécessités de l'heure présente et constater une fois de plus que, si le proverbe « quand le vin est tiré il faut le boire » est de saison, dire « qui paie ses dettes s'enrichit » est une profonde erreur en l'occurrence ; car la charge de notre Dette publique absorbe la majeure partie de nos ressources fiscales et ce gouffre, incompressible lui, menace chaque jour de devenir plus profond.

Par suite de quelques modifications provoquées par l'élévation des changes, le total du budget de la Dette publique pour 1923 qui est soumis à vos délibérations s'élève, tant en dépenses ordinaires qu'en dépenses exceptionnelles, à fr. 1,204,719,767-56. Pour se rendre compte de la charge totale qui nous incombe du fait de notre dette nationale, il faut ajouter à ce chiffre environ 550,000,000 de francs qui font partie du budget des Dépenses recouvrables, somme qui nous est due à titre de réparations par l'Allemagne. Ces différentes sommes représentent le service d'une dette qui s'élevait, d'après les calculs de l'honorable M. Houtart, au total de 37,700,000,000 de francs au 31 octobre 1922, d'après le cours du change à cette époque : cette évaluation devrait donc être notablement augmentée au cours du jour.

Néanmoins, votre Commission, dans l'espoir d'une amélioration du change de notre monnaie nationale, dont la dépréciation ne s'explique guère en présence d'un quasi équilibre de notre budget ; en présence de

la plus-value constante de tous nos impôts et des mesures financières annoncées par le Gouvernement ; en présence aussi de la reprise indiscutable de toutes nos industries, votre Commission, disons-nous, n'a pas jugé devoir vous proposer de modifier à nouveau et renvoyer à la Chambre, en ce moment, le projet soumis à vos délibérations.

L'ensemble du service de la Dette publique est donc en chiffres ronds d'environ 1,700 millions, charge trop lourde à supporter par la pauvre petite Belgique et, par suite des réparations, il est malheureusement certain que nous nous acheminons vers une dette de 50 milliards ; or, comme : « gouverner c'est prévoir », nous devons nous apprêter dès aujourd'hui à faire face à cette situation prochaine.

Notre dette par tête d'habitant qui est de 4,740 francs aujourd'hui, serait alors de près de 7,000 francs, à peu près comme celle de l'Allemagne. Elle serait encore inférieure à la dette actuelle de l'Angleterre dont les 500 milliards représentent 10,000 francs par tête d'habitant ; à celle de la France où chaque Français répond de 9,000 francs.

Néanmoins notre seule planche de salut sérieuse c'est l'exécution par l'Allemagne des engagements qu'elle a souscrits au Traité de Versailles vis-à-vis de nous, et auxquels, le crime accompli, elle essaie de se soustraire. Si nous pouvions encaisser à brève échéance les 24 milliards auxquels nous avons droit, nos finances seraient sauvées et déjà le fait de toucher les réparations de façon certaine à une échéance plus ou moins longue améliorerait notre crédit et notre change. Nous ne pouvons donc trop approuver nos gouvernants et nos nobles alliés et amis de France de l'attitude prise vis-à-vis d'une Allemagne, débitrice de mauvaise foi, sans parole et sans honneur, aussi décidée à ne pas payer qu'elle fut toujours décidée à ne pas livrer un seul des criminels qui ont souillé de leur présence et de leurs crimes monstrueux le sol de notre patrie ! Qu'ils sentent à leur côté l'âme approbatrice de la Belgique toute entière quelles que soient les mesures de rigueur qu'ils seront obligés de prendre pour faire obtenir notre dû. L'Allemagne peut et doit payer. Si, débarrassée de sa dette intérieure, anihilée par la chute du mark, elle arrivait aussi à ne pas payer ce dont elle est redevable envers ses victimes, pour la réparation des ruines qu'elle a accumulées volontairement en grande partie, elle redeviendrait à bref délai un danger plus grand et au point de vue économique et au point de vue militaire qu'elle ne l'a jamais été.
Caveant consules !

Le rapport de l'honorable M. Houtart est si fouillé et si complet ; l'exposé général du Gouvernement sincère et suffisamment explicatif pour qu'il soit inutile d'entrer à nouveau dans un examen des différents articles. L'augmentation du Budget de la Dette publique est légère par rapport aux évaluations de 1922 (49,000,000 de francs), mais nous devons, dès aujourd'hui, nous attendre à un nouveau saut de notre dette nationale pour 1924.

Pour le présent, Messieurs, votre Commission, par 4 voix et 2 abstentions, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget de la Dette publique tel qu'il nous est proposé par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.